

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1641/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons

n° 72-1641/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
4 décembre 1972

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1972

Date du numéro
26 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Moussa Abakari est autorisé à exercer le commerce des boissons, licence de 3° classe, au bar-restaurant sis quartier n° 3; boulevard 26 à Djibouti.